COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : compétences hors GEMAPI

Présentation par Monsieur Michel CONTOUR, vice-président d'Agglopolys.

Accessibilité et réfection de la salle des fêtes : demande de DETR (Dotation Equipement et Territoires Ruraux)

Les travaux sont estimés à environ 20 000-22 000 € avec un complément de 14 000-15 000 € pour la peinture et les luminaires. Le montant de la DETR se situera entre 20 et 50 % du montant des travaux. Ces travaux correspondent à une partie de ceux prévus par l'agenda d'accessibilité (adap) qui s'achèvera en 2022. L'Architecte des Bâtiments de France doit donner son accord. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour la demande de DETR.

Tarif cantine scolaire: participation communale

ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement): suppression de la participation communale

L'augmentation d'1 € par repas concerne 45 enfants chevernois. Une réunion avec les parents a eu lieu le 15 novembre (suite aux explications, quelque peu erronées, données par les élus de Cour-Cheverny lors d'une réunion en octobre), et trouver une solution, en présence de Monsieur CROISSANDEAU et de Madame MARIER, élus à Cour-Cheverny. Madame le Maire propose une participation de 0,80 € par enfant, à condition de ne plus payer la différence de tarif de l'ALSH appliqué aux Chevernois (13 enfants chevernois sont concernés).

Lors de la réunion du 15 novembre, Monsieur CROISSANDEAU a assuré que la commune de Cour-Cheverny supprimera cette différence de tarif. Madame MARIER a validé cette décision. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord.

Ecoles privée et publique - participation communale :

- **Jouets de Noël**: forfait de 8 € par enfant de maternelle, pour l'achat de jeux collectifs (10 à Saint-Louis, 20 à l'école publique), soit un coût total de 240 €
- **Spectacle de Noël**: il aura lieu le 21 décembre. Le coût, pour 70 enfants chevernois (20 à Saint-Louis, 50 à l'école publique), s'élève à 245 €

L'ensemble du Conseil Municipal accepte ces participations financières.

Recensement population 2018: nomination de trois agents recenseurs

Mesdames Jane JULIEN, Sylvie MOISAN et Marinette RILLY visiteront les chevernois entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Michelle DILAJ, coordonnatrice, veillera au bon déroulement de ce recensement. Une dotation est allouée, à la commune, pour la rémunération des agents. Accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

Chorale « La Notina » : demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des répétitions de chant les jeudis soir

L'augmentation du nombre des choristes (41 au lieu de 30) rend difficiles les répétitions, le jeudi soir, dans la salle des séniors qui peut contenir un maximum de 50 personnes.

L'utilisation de la salle des fêtes, ce jour-là, entraînerait une réorganisation du ménage pour Madame BAPTISTA, difficilement réalisable.

Le conseil municipal refuse cette mise à disposition hebdomadaire

Cérémonie des vœux 2018 : samedi 13 janvier à 18 h à la salle des fêtes.

Affaires diverses

Ramassage des ordures ménagères: Des représentants d'Agglopolys sont venus visiter, en présence de Madame le Maire et Philippe TESSIER, les sites sur lesquels sont pratiqués des marches arrière, désormais interdites pour des raisons de sécurité pour le personnel (la Levraudière, les Bizolières, la Renardière et la Soulardière).

Une convention sera conclue entre Agglopolys et l'agriculteur des Bizolières pour autoriser le demitour sur le chemin privé. Les marches arrière seront interdites à partir du 7 décembre à la Levraudière et la Soulardière. Il n'y a pas de solution, pour le moment, pour la Renardière.

Analyse de l'eau : l'ARS a effectué des contrôles sur la commune ; l'eau est de bonne qualité.

Dossier « sécheresse » et **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**. Un dossier peut être constitué, pour les fissures occasionnées par la nouvelle sécheresse de 2017, et déposé avant le 30 janvier en mairie. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera ensuite remise par la mairie en préfecture à laquelle seront joints les dossiers.

Enquête publique : le commissaire enquêteur rendra son rapport le 15 décembre 2017.

Hydrocureuse : 15 buses de fossés ont été nettoyées sur différents secteurs.

Conseil Municipal le 8 janvier 2018 à 19 h